

Suite document plan de lutte contre l'intimidation

L'école s'engage à fournir les ressources, le support et la formation à tous ses intervenants scolaires, élèves et parents afin de dénoncer la cyberintimidation effectuée via les médias sociaux ou les technologies de communication

Considérant que la cyberintimidation peut prendre plusieurs formes, comme le dénigrement, l'isolement, les insultes, les rumeurs ou les menaces. Ces gestes peuvent être commis directement ou non envers un élève de l'école.

Afin de conscientiser sur les conséquences grave de la cyberintimidation, un cours d'éducation d'éthique à la citoyenneté, à l'ère du numérique, pour la prévention de la cyberintimidation, sera obligatoire et sera intégrer dans les classes, en début d'année scolaire.

Tous les élèves seront sensibilisés aux pratiques sécuritaires et aux dangers du numérique et qu'ils réfléchissent aux impacts de leurs choix et de leurs comportements.

Intervention et sensibilisation

- Planifier des conférences de sensibilisation à la violence et à la cyberintimidation;
- Organiser des ateliers de sensibilisation en classe sur l'intimidation, la violence, la cyberintimidation
- Sensibiliser les jeunes aux aspects juridiques de la violence et de la cyberintimidation lors d'une présentation par le policier éducateur;
- Impliquer les parents lorsque la situation l'exige;
- Utiliser le site Internet de l'école pour informer les parents des actions du processus de plainte et de signalement, du code de vie ainsi que du Plan d'action contre la violence et l'intimidation; et de l'impact de la cyberintimidation.
- Travailler en étroite collaboration avec les partenaires et référer, au besoin, les cas de récidives connus à la psychoéducatrice de l'école.
- Offrir un service de médiation lors d'un conflit ; si le cas se présente, le directeur et les parents des élèves concernés seront impliqués afin de remédier immédiatement à la situation